



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DES LETTRES

Version officielle du 27.04.2020

DÉPARTEMENT D'ÉTUDES EST-ASIATIQUES

PLAN D'ÉTUDES EN ÉTUDES JAPONAISES

**MAÎTRISE UNIVERSITAIRE
MASTER OF ARTS (MA)**

Entrée en vigueur : Septembre 2020



Avant-propos

Les objectifs de la Maîtrise universitaire (Master of Arts, MA) sont les suivants :

- approfondir le programme de BA (cf. ci-dessus pour les objectifs du BA) ;
- approfondir la compréhension des textes et former à la traduction scientifique ou littéraire ;
- donner les compétences, méthodologiques ou autres, nécessaires à la recherche, notamment grâce à la rédaction d'un mémoire ;
- favoriser les approches interdisciplinaires ou interculturelles (rapprochements avec l'histoire, la littérature comparée, l'ethnologie, et avec les autres cultures du monde sinisé) ;
- préparer à d'éventuelles études de troisième cycle (doctorat, diplômes spécialisés) ;
- préparer à des professions en rapport avec le Japon et/ou l'Asie (diplomatie, journalisme, tourisme, enseignement, commerce, etc.), en approfondissant les connaissances linguistiques et culturelles acquises au niveau du BA.

REMARQUES ET DISPOSITIONS PARTICULIÈRES POUR LE MA

Le **MA en études japonaises** est réservé aux étudiant-e-s titulaires d'un BA comportant au moins 60 crédits ECTS en études japonaises, ou d'un diplôme jugé équivalent.

Modules, crédits, et évaluations :

Tous les modules valent 12 crédits.

Une partie des enseignements du MA en études japonaises sont annuels. Les modules du MA s'effectuent sur un ou deux ans, selon les cas et les capacités des étudiant-e-s. En principe, les examens ne pourront pas porter sur la matière d'un enseignement dispensé plus d'une année auparavant.

Accessibilité des modules aux étudiant-e-s d'autres disciplines :

- Le module « Etudes asiatiques » est donné en français et est accessible comme option pour les étudiant-e-s d'autres disciplines (niveau MA).
- Les autres modules se font en partie ou totalement en japonais, et/ou présupposent des connaissances en langue japonaise. Ils peuvent être pris comme option(s) par les étudiant-e-s ayant un BA en études japonaises (60 crédits ECTS ou niveau jugé équivalent) ou par les étudiant-e-s d'autres disciplines pouvant justifier de connaissances suffisantes.

Connaissances en langue japonaise et séjour au Japon :

Les étudiant-e-s de MA doivent avoir de bonnes connaissances en langue japonaise dès le début du programme ; ils doivent notamment être capables de lire, avec l'aide ponctuelle du dictionnaire, des textes de difficulté normale en langue japonaise moderne.

Pour les étudiant-e-s de MA, un séjour préalable au Japon est conseillé ; ce séjour pourra éventuellement être effectué à la fin de la première année du MA.

Le séjour d'études au Japon effectué immédiatement avant ou pendant le MA (1 an) pourra donner lieu à des modalités d'encadrement et d'évaluation personnalisées, sur décision des responsables du plan d'études, et sur présentation de justificatifs. Il est recommandé aux



étudiant-e-s de discuter de ces possibilités avec les responsables du plan d'études *avant* le départ pour l'étranger.

Remarque sur la présentation des travaux écrits :

Les étudiant-e-s respecteront les règles éthiques et formelles qui président à la rédaction de tout travail scientifique. Ils veilleront notamment à indiquer avec précision et honnêteté leurs sources. Ils s'en tiendront aux règles de rédaction usuelles (forme des notes, renvois, indications bibliographiques, etc.).

Connaissance de l'anglais :

De nombreuses études sur le Japon étant rédigées en langue anglaise, une connaissance au moins passive (lecture) de cette langue est indispensable et sera considérée comme allant de soi.



**MAÎTRISE UNIVERSITAIRE
MASTER OF ARTS (MA)**

Condition d'admission :

- Pour l'admission à la Maîtrise, il faut justifier d'un BA comportant un minimum de 60 crédits ECTS dans cette discipline ou de connaissances jugées équivalentes.

Module MA1	Japon classique	12 crédits
Description	/	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	<ul style="list-style-type: none"> • 3h/ Année de SE • 1h/ Année de CS 	
Attestation(s)	Participation active et travaux personnels dans le cadre des SE.	
Evaluation	Examen écrit (durée : 6 h) portant sur la matière du CS.	
Condition(s)	L'attestation est nécessaire pour se présenter à l'examen.	
Remarque(s)	/	

Module MA2	Perfectionnement en langue japonaise moderne	12 crédits
Description	Enseignements permettant de perfectionner la maîtrise de la langue japonaise moderne : lecture de la presse, traduction de textes modernes, expression orale et écrite IV.	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	<ul style="list-style-type: none"> • 5-6h/ Année de SE ou TP 	
Attestation(s)	Travail régulier dans le cadre de l'ensemble des enseignements du module.	
Evaluation	Examen oral (env. 30 minutes) portant sur l'ensemble des enseignements du module. Une partie de l'examen s'effectuera en langue japonaise.	
Condition(s)	L'attestation est nécessaire pour se présenter à l'examen.	
Remarque(s)	/	



Module MA3	Japon contemporain	12 crédits
Description	/	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	• 2-4h/ Année de CR ou SE	
Attestation(s)	Participation active et travail personnel dans le cadre de l'un des enseignements.	
Evaluation	Examen oral (env. 30 minutes) portant sur l'autre enseignement	
Condition(s)	L'attestation est nécessaire pour se présenter à l'examen.	
Remarque(s)	/	

Mémoire	30 crédits
Description	Travail écrit d'environ 80 pages (env. 160 000 signes, annexes non comprises), sur un sujet choisi en accord avec le directeur ou la directrice du mémoire ; ce sera généralement, soit le traitement problématisé d'une thématique ou d'une question dans le domaine des études japonaises ; soit la traduction annotée et commentée d'un texte non encore traduit en français ou dans une autre langue européenne. Le mémoire doit s'appuyer sur une bibliographie pour partie en langue japonaise et doit comprendre l'utilisation de textes japonais soit traduits, soit commentés. Ce travail doit être compris comme une initiation à la recherche et s'entourer des règles de précautions scientifiques communes en la matière. Une première version sera remise deux mois avant la date prévue pour la soutenance. La version définitive sera rendue un mois avant la date prévue pour la soutenance.
Enseignement(s)	/
Evaluation	Le mémoire fait l'objet d'une soutenance d'environ 60 minutes, dont il est tenu compte dans la note attribuée au mémoire.



Modules à option (MA4 et MA5) :

Conformément au Règlement d'études de la Faculté des lettres, le choix des modules à option est libre. Toutefois, l'étudiant-e qui souhaite approfondir ses connaissances sur le Japon ou l'Extrême-Orient peut :

- soit répéter l'un ou plusieurs des modules ci-dessus (MA1, MA2, MA3), avec à chaque fois d'autres enseignements ;
- soit choisir le module « Initiation aux études chinoises », ou « Introduction à la littérature chinoise », ou un module en études chinoises (selon son niveau) ; se référer au plan d'études du BA d'études chinoises ;
- soit choisir le module de coréen ; se référer au plan d'études de coréen ;
- soit choisir le module « Etudes asiatiques » :

Module MA4/MA5	Etudes asiatiques	12 crédits
Description	/	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	<ul style="list-style-type: none">• 3 - 4h/ Année d'enseignements.	
Attestation(s)	Participation active et travail écrit (env. 20 000 signes hors annexes) dans le cadre de l'un des enseignements.	
Evaluation	Examen écrit (8 heures) : Dissertation sur la matière d'un autre enseignement.	
Condition(s)	L'attestation et l'examen se font dans des enseignements différents.	
Remarque(s)	/	



MODULES OFFERTS AUX ETUDIANT-E-S D'AUTRES DISCIPLINES

Toutes les conditions spécifiées plus haut dans la description des modules s'appliquent. Ces modules proposant un choix d'enseignements assurés en français, aucune connaissance de la langue japonaise n'est nécessaire.

Module MA4/MA5	Etudes asiatiques	12 crédits
---------------------------	--------------------------	-------------------

Avec des modalités d'évaluation adaptées au niveau :

Module BA2	Etudes japonaises I	12 crédits
-------------------	----------------------------	-------------------

Module BA4	Etudes japonaises II	12 crédits
-------------------	-----------------------------	-------------------

Au niveau du MA, pour les étudiant-e-s qui satisfont aux conditions d'accès au MA en études japonaises :

Les étudiant-e-s ayant un BA en études japonaises peuvent choisir n'importe lequel des modules du MA en études japonaises comme module à option de leur programme de MA.

Etudiant-e-s en études chinoises, en linguistique, et en histoire des religions :

A certaines conditions, ces étudiant-e-s ont accès aux modules de langue japonaise. Cf. les « remarques et dispositions particulières » du MA, ci-dessus.